respecter le principe que c'est la majorité qui gouverne.

L'hon. M. MURPHY: Si le premier ministre a l'intention d'obtenir l'adoption des subsides provisoires, je l'avertis qu'il assume un ton et un langage qui ne sont guère de nature à lui faire atteindre le but qu'il vise. Pour ma part, je ne permettrai pas au premier ministre de dénaturer l'attitude que j'ai prise, pas plus du reste que l'honorable député de Marquette (M. Crerar) ne le lui a permis. Le chef du Gouvernement a affirmé que les faits ont démenti l'attitude de la gauche. Eh! bien, monsieur l'Orateur, si les faits ont donné le démenti à quelqu'un, c'est assurément le premier ministre qui a été victime de cet accident cet aprèsmidi, lorsqu'il a porté une certaine accusation contre l'honorable député de Marquette (M. Crerar), puisque le chef du groupe progressiste l'a refutée sur-le-champ en référant aux colonnes du hansard et par la citations de paroles qui sont tombées des lèvres d'un ministre du cabinet actuel. J'aurais cru que le premier ministre recevrait dans un esprit bien différent l'offre généreuse que la gauche lui a faite relativement à l'adoption de la loi de finance provisoire, c'est-à-dire: qu'une conférence soit d'abord tenue entre le premier ministre et le chef de l'opposition et qu'on adopte ensuite la loi de finance provisoire à l'unanimité des voix.

En réponse à cette offre, le premier ministre a essayé de ridiculiser les observations du chef de l'opposition en dénaturant le sens des paroles dont il s'est servi. Lorsque mon honorable ami (M. King) a fait allusion à sa décision bien arrêtée de s'opposer au vote d'un subside provisoire, les paroles de notre chef ne sauraient laisser subsister le moindre doute qu'il entendait désigner les crédits qui n'ont pas encore été soumis à l'examen du Parlement, et c'est là évidemment ce que le premier ministre a dû comprendre lui-même. En tout cas, c'est la signification que les membres de la gauche ont attribué aux paroles de leur chef. Pour moi, je n'hésite pas à répéter ces paroles; pour mon compte personnel, je refuse de prêter la main à l'adoption d'un crédit provisoire sur chaque item du budget que nous n'avons pas encore examiné.

La droite a tenté d'établir un parallèle entre la présente situation et celle qui existait autrefois au Parlement. Le ministre des Finances a entrepris de refaire la comptabilité publique pour les dix dernières années et de faire croire au Parlement, ce soir, que nous avons eu des déficits dans le passé lorsque son prédécesseur au ministère des Finances a déclaré que le bilan des exercices en cause s'était soldé par un excédent de recettes. Mon honorable ami de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) nous a fourni un exemple typique à cet égard, lorsqu'il a cité les paroles du ministre des Finances dans le cabinet Borden, en 1912. Au printemps de cette année, sir Thomas White annonça un excédent de \$30,000,000, et par badinage il déclara qu'il en était redevable au cabinet Laurier pour une moitié de cet excédent, mais qu'il réclamait l'autre moitié pour la plus grande gloire du nouveau gouvernement conservateur.

Je rappelle cet incident. Cependant, c'est là la nature des arguments que l'on emploie et c'est dans cet esprit qu'on accueille l'offre généreuse que l'opposition a faite au Gouvernement.

Je l'ai fait observer tout à l'heure, les membres de la droite ont cherché à établir que la situation actuelle ne diffère nullement de celle qui existait par les années passées, alors que les douzièmes provisoires étaient votés sans la moindre difficulté. Or, je prétends, monsieur le président, que la situation n'est plus du tout la même que par les années passées. Règle générale, la situation peut être un peu différente pour les causes qu'ont exposées les deux collègues qui ont pris la parole avant moi. Cependant, il existe encore une différence notable que je tiens à signaler à l'attention de cette Chambre et au sujet de laquelle je désire définir l'attitude que je prends, peu importe que mes honorables collègues soient de mon avis ou non. On a proposé de voter les fonds nécessaires pour le paiement des salaires des fonctionnaires publics. Or, pour ma part, j'ai une distinction à faire. Je parle pour moi seul et voici l'idée que je me fais de la situation.

Je me refuserai certainement à voter les subsides provisoires destinés à acquitter le traitement d'aucun des 692 nouveaux fonctionnaires dont je relève les noms dans le budget. Je ne serai pas partie à ce marché.

M. BUTTS: L'employé ne gagne pas son salaire.

L'hon. M. MURPHY: Selon le budget, le service des assurances a deux nouvelles positions; le service de l'Hygiène, 6; la Galerie nationale des beaux-arts, 9; le Service naval, 9; le ministère des Finances, 12; le ministère des Pêcheries, 13; le ministère de la Marine, 17; la commission du service civil, 9; le bureau des brevets et